

Procédure du FIDA à suivre en cas d'incident

La procédure à suivre en cas d'incident, établie par le FIDA, garantit une réaction rapide et efficace en cas d'incident/accident pouvant survenir pendant la mise en œuvre des activités financées par le FIDA, y compris lorsqu'il est fait appel à des intermédiaires financiers.



Investir dans les populations rurales

Qu'est-ce qui est considéré comme un incident ou un accident?

La procédure s'applique aussi bien aux incidents liés à la santé, à la sécurité, au contexte social ou à l'environnement qu'aux accidents survenant dans le cadre d'activités de projet/programme. Elle couvre les types de situations ci-après:

- Violence et atteintes fondées sur le genre
- Blessures graves ou multiples
- Accident de véhicule
- Pollution environnementale
- Harcèlement sexuel/Exploitation sexuelle
- Réinstallation/Compensation
- Consentement libre, préalable et éclairé/Droits
- Incendie
- Dégâts matériels
- Discrimination
- Perte de confinement
- Explosion
- Émeutes/Maintien de l'ordre
- Perturbation de l'écosystème naturel
- Accident du travail/Maladie professionnelle
- Faillite de sécurité
- Travail forcé/Travail des enfants

Dans quel délai faut-il signaler un accident ou un incident?

Lorsqu'un incident ou un accident se produit ou menace de se produire, l'emprunteur/le bénéficiaire/le partenaire est tenu d'en informer le Directeur ou la Directrice de pays dans un délai de deux jours à compter de la survenance dudit incident ou accident.

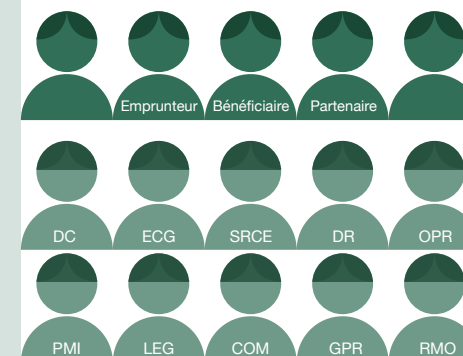


Il incombe en premier lieu à l'emprunteur/au bénéficiaire/au partenaire de signaler l'incident, de le gérer de manière appropriée, puis de remplir le formulaire de déclaration d'incident et de l'envoyer au Directeur ou la Directrice de pays concerné(e).

En interne, le Directeur ou la Directrice de pays concerné(e), les membres de l'équipe d'exécution du projet de la Division environnement, climat, genre et inclusion sociale (ECG), et les représentants du Bureau du Conseil juridique (LEG), de la Division des politiques et des résultats opérationnels (OPR), de la Division de la communication (COM), de la Division production durable, marchés et institutions (PMI) ont des compétences et responsabilités spécifiques dans le cadre de la procédure. Le Bureau de la gestion des risques globales est tenu informé de tout incident.

Au FIDA, le groupe chargé des incidents est globalement responsable de la supervision et du suivi de l'exécution de la procédure du FIDA relative au signalement des incidents graves liés à la santé, à la sécurité, au contexte social ou à l'environnement ou d'accidents survenus dans le cadre des activités menées au titre des projets et programmes financés par le FIDA, et doit en rendre compte.

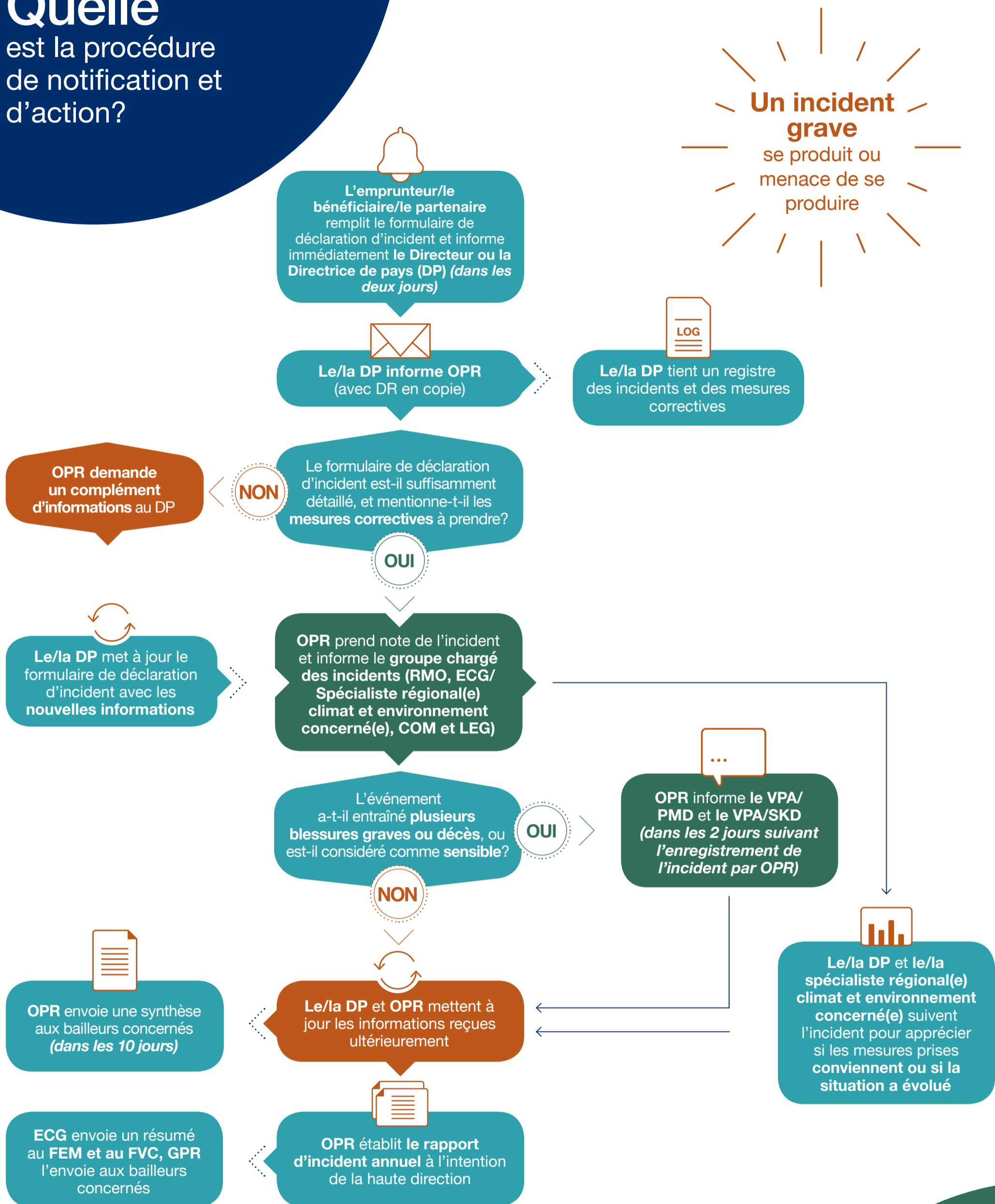
Qui est responsable?



Groupe chargé des incidents

Quelle est la procédure de notification et d'action?

Procédure de notification d'incident du FIDA



Un incident grave
se produit ou menace de se produire



Le/la DP tient un registre des incidents et des mesures correctives

NON

OPR demande un complément d'informations au DP

OUI

Le formulaire de déclaration d'incident est-il suffisamment détaillé, et mentionne-t-il les mesures correctives à prendre?



Le/la DP met à jour le formulaire de déclaration d'incident avec les nouvelles informations

OPR prend note de l'incident et informe le groupe chargé des incidents (RMO, ECG/ Spécialiste régional(e) climat et environnement concerné(e), COM et LEG)

OUI

L'événement a-t-il entraîné plusieurs blessures graves ou décès, ou est-il considéré comme sensible?

NON

Le/la DP et OPR mettent à jour les informations reçues ultérieurement



OPR informe le VPA/PMD et le VPA/SKD (dans les 2 jours suivant l'enregistrement de l'incident par OPR)



Le/la DP et le/la spécialiste régional(e) climat et environnement concerné(e) suivent l'incident pour apprécier si les mesures prises conviennent ou si la situation a évolué



OPR établit le rapport d'incident annuel à l'intention de la haute direction

OPR envoie une synthèse aux bailleurs concernés (dans les 10 jours)

ECG envoie un résumé au FEM et au FVC, GPR l'envoi aux bailleurs concernés

- Acronymes**
- VPA/PMD - Vice-Président(e) adjoint(e) du Département de la gestion des programmes
 - VPA/SKD - Vice-Président(e) adjoint(e) du Département de la stratégie et des savoirs
 - COM - Division de la communication
 - DP - Directeur ou Directrice de pays
 - DR - Directeur ou Directrice régional(e)
 - ECG - Division environnement, climat, genre et inclusion sociale
 - FEM - Fonds pour l'environnement mondial
 - FVC - Fonds vert pour le climat
 - GPR - Division de l'engagement, du partenariat et de la mobilisation des ressources à l'échelle mondiale
 - LEG - Bureau du Conseil juridique
 - OPR - Division des politiques et des résultats opérationnels
 - RMO - Bureau de la gestion globale des risques
 - VP - Vice-Président(e)



Investir dans les populations rurales

Fonds international de développement agricole
Division des politiques et des résultats opérationnels
Département de la gestion des programmes
Via Paolo di Dono 44
00142 Rome, Italie
www.ifad.org

*Le détail de la procédure en cas d'incident et le formulaire de déclaration d'incident sont consultables
<https://www.ifad.org/fr/incident-procedure-for-environmental-social-health-and-safety>*

Mars 2023